

# L'amélioration de l'instruction de notre armée

Autor(en): **Knapp, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **75 (1930)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341289>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'amélioration de l'instruction de notre armée.

---

Le colonel P. Knapp, ancien commandant d'une brigade d'infanterie, a publié, dans les livraisons de novembre et décembre 1929 de l'*Allg. Schw. Militärzeitung* un article intitulé : *Die jetzige und eine bessere Ausbildung unserer Armee*. Dans la première partie de son travail, l'auteur s'attache à démontrer que notre armée, tout spécialement notre infanterie, est insuffisamment instruite.

Personne de compétent ne soutiendra que l'instruction de notre armée ne soit susceptible d'amélioration. Nous croyons donc inutile de reproduire ici cette première partie, bien qu'elle contienne des vues originales sur divers points.

Dans la seconde partie, le colonel Knapp recherche les moyens d'améliorer cette instruction et fait à ce sujet des propositions fermes qui nous paraissent devoir intéresser le public militaire de la Suisse romande. Peut-être beaucoup de nos lecteurs trouveront-ils que le colonel Knapp va un peu loin dans certaines de ses exigences. Dans ce cas, nos colonnes leur sont ouvertes pour présenter leurs contre-propositions.

### PROPOSITIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INSTRUCTION.

Il serait vain de se borner à des observations d'une portée générale sans propositions précises. Je veux donc dire ci-dessous ce que j'estime nécessaire pour notre infanterie ; pour les autres armes, il y aura peut-être quelques modifications à apporter.

*Un défaut cardinal de notre système est la durée trop courte de l'école des recrues.*

Nous ressemblons à l'homme qui a bâti sa maison sur le sable et fait des efforts désespérés pour aveugler les fentes des murs, mais ne peut se résoudre à transformer ses fondations. L'instruction préparatoire, militaire ou gymnastique, ne résoud pas la question. Bien que j'apprécie fort cette institution, elle ne remplacera jamais une solide instruction militaire.

Que devons-nous exiger de l'école des recrues ?

Une solide instruction, non seulement de l'individu, du groupe et de la section, mais aussi de la compagnie et du bataillon. C'est une lourde tâche de former non seulement des recrues, mais en même temps des cadres, du caporal au commandant de bataillon.

De l'avis des instructeurs, les 67 jours actuels ne permettent pas une instruction suffisante de la compagnie, sans parler du bataillon. A cette tâche vient s'ajouter l'emploi du fusil-mitrailleur, qui rend la conduite de la section bien plus compliquée.

Que nous sert le meilleur matériel, si la troupe ne sait pas l'utiliser correctement ? Si le maniement de la nouvelle arme est facile, son emploi demande à être exercé dans de nombreuses séances et dans des situations variées ; à ce défaut, elle ne sert qu'à gaspiller les munitions.

Or, si le temps disponible était déjà insuffisant, comment arriverons-nous, avec les nouvelles exigences, à former de vrais soldats ?

*C'est plus impossible que jamais.*

Le général Wille demandait une école des recrues d'au moins 4 mois ; Lloyd George, dans un rapport à la Chambre des Communes, se plaignait amèrement d'être obligé d'envoyer au front des hommes n'ayant *que* 4 mois d'instruction.

Pour une solide instruction des recrues, on compte généralement à l'étranger, 5-6 mois. Si je me contente de *4 mois*, c'est avec la conviction que c'est là un *minimum sur lequel on ne marchandé pas*.

Si nous employons 100 jours pour l'instruction de la compagnie, il nous restera environ 3 semaines pour des exercices variés dans le cadre du bataillon, comprenant si possible la participation à des manœuvres.

Si le temps disponible est bien utilisé, quelle différence dans le résultat final pour la troupe et les cadres, commandant de bataillon compris !

Remarquons en passant qu'une pareille instruction donnerait aux instructeurs beaucoup plus de satisfaction et, partant, plus de goût au métier que le système actuel.

L'instruction de base une fois donnée à l'école des recrues, il faut se demander comment on pourra le mieux la confirmer dans les années suivantes.

Il faut bien se dire qu'il ne peut être question d'exiger, là aussi, plus qu'actuellement. Je me demande même si, pour compenser la prolongation de l'école des recrues, on ne pourrait pas, pour une grande partie de la troupe, diminuer quelque peu les prestations.

Je pars du point de vue suivant : « La nouvelle méthode de combat est caractérisée par une plus grande spécialisation du travail. Nous voyons des hommes chargés de fonctions difficiles et importantes, par exemple : mitrailleur ou coureur ; d'autres, dont le travail est plus simple, plus facile à apprendre : pourvoyeurs, ou simple fusilier.

De même que dans la vie civile, on distingue entre professions qualifiées : serrurier, menuisier, et non qualifiées : manœuvre, terrassier, nous pouvons, dans l'infanterie, et probablement aussi dans les autres armes, faire une distinction de ce genre. Je ne voudrais en aucune façon mépriser les soldats de la catégorie inférieure, mais la différence existe.

Il n'est pas admissible que l'on dispose du même temps pour instruire ce qui est facile et ce qui est difficile. Le tireur F.-M. dispose de 1500 cartouches, le fusilier de 120, et pourtant tous deux ont la même durée d'instruction. Il me semble qu'un changement s'impose.

Si nous conservons pour tous la même durée d'école des recrues, on peut faire une différence en ce sens que, plus tard, le simple fusilier ou canonnier sera convoqué à moins de cours de répétition que le gradé ou le spécialiste.

La solution du problème n'est pas facile. Voici la mienne : « Introduire, partiellement au moins, les cours de répétition de trois semaines ».

On connaît les défauts des cours actuels ; à peine commencés, ils sont finis. Déduction faite du temps nécessaire pour mobiliser et démobiliser, il reste fort peu de temps pour l'instruction proprement dite. Déjà en octobre 1920, le rapport de la commission de défense nationale estimait la

valeur d'un cours de 3 semaines au double de celle d'un cours de 13 jours.

Mais si nous adoptons intégralement les cours de 3 semaines, il en résulte, avec un nombre de cours relativement grand, une aggravation excessive des prestations ; avec un petit nombre de cours, des effectifs insuffisants et un trop long intervalle entre les cours.

Il faut tenir à ce que le simple soldat d'élite fasse du service militaire jusqu'à 28 ans environ. Voici comment je résous le problème :

Le soldat non qualifié fait un cours de répétition tous les deux ans. Tous les quatre ans, à l'occasion de manœuvres, le cours dure 20 jours, sans cela 13 jours. Ces hommes font donc dans l'élite, 4 cours : 2 de 13 et 2 de 20 jours. Dans les années intermédiaires ont lieu des cours de 13 jours, mais seulement pour les cadres, les soldats qualifiés et un petit nombre de retardataires.

Pour la landwehr, il faut en tous cas un cours de 3 semaines.

Je sais qu'on va me faire des objections sérieuses. J'ai connu le temps des cours de répétition bisannuels, et je ne saurais sous estimer la valeur des cours annuels.

Si, malgré cela, je maintiens ma solution c'est parce que, d'une part, nous ne pouvons pas trop demander et, d'autre part, ceux qui feront du service militaire tous les deux ans seront encadrés par des hommes qui seront convoqués chaque année.

Nous aurions ainsi tous les deux ans un cours à effectifs complets, dont tous les quatre ans un cours de 3 semaines, les autres années, des cours avec les cadres et environ un tiers de l'effectif.

On doit se demander si l'on peut exécuter des exercices instructifs avec des sections d'infanterie d'un effectif total de 15-18 hommes, sous-officiers et appointés compris. Dans l'artillerie, je me représente des batteries à 2 pièces, avec les cadres, les spécialistes et un minimum de servants.

Je ne me dissimule pas les difficultés de ces exercices avec des unités-squelettes ; nous n'y sommes pas habitués ; je crois cependant que l'on peut faire du travail utile. Précisément les

nouvelles méthodes de combat, qui exigent la collaboration du fusilier et du mitrailleur, du fantassin et de l'artilleur, peuvent certainement s'exercer avec des effectifs réduits, pourvu que les états-majors, les cadres et les moyens de liaison soient au complet. Combien de fois, dans la guerre mondiale, s'est-on battu avec des effectifs réduits de moitié et même plus ? Ces cours serviraient surtout à exercer les cadres, dans le bataillon ou le régiment. Le système pourrait être appliqué aux autres armes sauf, me semble-t-il, la cavalerie.

Un grand avantage du système serait de réaliser sur la solde, le matériel, les chevaux, de sérieuses *économies qui compenseraient en partie le coût de la prolongation de l'école des recrues*.

Les effectifs réduits permettraient, sans grands frais, des déplacements plus fréquents, par exemple en montagne. Nous pourrions transporter un régiment d'infanterie dans un seul train. On pourrait faire encore d'autres propositions, mais, comme je l'ai déjà dit, il faut se garder de trop demander.

Jusqu'ici, le fantassin a passé par 67 jours d'école des recrues et 8 cours de 13 jours, soit 171 jours en tout. D'après mon projet, il ferait 120 jours d'école des recrues, 3 cours de 20 et 2 de 13 jours, soit en tout 206 jours. Augmentation, 35 jours, c'est-à-dire peu de chose.

*Le soldat aurait cet avantage que l'augmentation porterait entièrement sur l'école des recrues, tandis que les services ultérieurs seraient diminués de 18 jours.*

Pour les soldats qualifiés, mitrailleurs-tireurs, etc., il faudrait ajouter 3 cours de 13 jours, pour les sous-officiers, quelque chose de plus. On peut se demander si cela ne rendra pas le recrutement des spécialistes plus difficile. On pourrait y remédier par un insigne spécial et par une augmentation de solde. En outre, beaucoup de patrons consentiront à payer à leurs employés, pendant leurs service militaire, tout ou partie de leur traitement. Si tous les patrons mettaient leur honneur à faire de même, cela lèverait bien des difficultés.

Somme toute, il faut admettre que le nouveau système priverait environ les deux tiers des hommes des avantages du service annuel. Cet inconvénient est sérieux, mais je ne vois

pas de meilleure solution. Le système a par contre l'avantage, qui me paraît décisif, d'une instruction de base beaucoup plus solide et de 3 cours prolongés, d'un rendement double. Les hommes « de deux ans » seraient toujours encadrés par ceux d'un an ; on obtiendrait certainement de meilleurs résultats qu'avec nos cadres actuels mal instruits.

Rien ne peut être parfait, mais si je compare les avantages et les inconvénients du système proposé, j'ai l'impression qu'il réalise un progrès sérieux.

Passons à l'instruction des sous-officiers et des officiers. Je me rends bien compte que c'est là le point le plus délicat. Si nous voulons avoir de bons cadres, il faut augmenter sensiblement les prestations. *Mais j'ai la conviction que, précisément avec la méthode de combat actuelle, la troupe « flanchera » si les sous-officiers et officiers subalternes ne sont pas à la hauteur de leur tâche ; le haut commandement le meilleur n'y pourra pas remédier.* L'importance des grades inférieurs a tellement augmenté que seul un amateur superficiel peut s'imaginer que l'on puisse atteindre un résultat satisfaisant avec les périodes d'instruction actuelles.

La prolongation de l'instruction de base apportera une amélioration sensible. On devrait pouvoir, dans le dernier mois de l'école des recrues, commencer à préparer à leur tâche les futurs sous-officiers. Malgré cela, une école de sous-officiers d'au moins 30 jours est indispensable. Le sous-officier d'infanterie, après sa deuxième école des recrues, aura donc accompli 9 mois de service contre 5 ½ actuellement. Dans ces conditions, trouverons-nous assez de sous-officiers ?

Il est certain qu'un sous-officier formé de cette façon sera plus considéré, ce qui contribuera à attirer des aspirants sous-officiers. On y aidera en outre par des augmentations de solde, facilités de logement, etc. Si malgré cela, nous devons voir diminuer le nombre de nos sous-officiers, je m'en féliciterais.

Actuellement déjà, notre infanterie a souvent souffert d'un manque de sous-officiers, sans compter que beaucoup de ceux-ci étaient fort médiocres. J'ai peine à comprendre pourquoi, dans ces circonstances, on veut porter à 7 le nombre des sous-officiers de la section d'infanterie. On ne les trouvera jamais.

Si nous voulons relever la situation du sous-officier — et c'est là un postulat essentiel — il faut non seulement améliorer son instruction et lui conférer des avantages, mais encore n'accepter que des hommes d'intelligence et de caractère. Rien ne fait plus de tort à une profession que d'avoir des représentants indignes ; cela est vrai de l'officier autant que du sous-officier.

Plutôt moins de sous-officiers — disons 4-5 par section — mais des bons. On peut les compléter par des *appointés*, avec lesquels, en les choisissant bien, on a fait de bonnes expériences. On pourrait exiger de ces derniers un cours spécial de 20 jours.

C'est un plaisir de constater combien nos sous-officiers, sous une direction énergique, ont gagné ces derniers temps en influence et en sentiment de leur valeur. Nous pouvons attendre d'eux qu'ils comprennent la nécessité d'une augmentation de leurs prestations.

Il va sans dire que les prestations des jeunes officiers devront aussi subir une sérieuse augmentation.

Je suis un adversaire déclaré de la théorie qui prétend former des officiers d'infanterie sans leur faire passer une école des recrues comme caporal ; avec la nouvelle méthode de combat encore moins qu'auparavant.

On pourrait, d'autre part, se demander si les futurs officiers ne pourraient pas, comme les futurs sous-officiers, recevoir une instruction spéciale pendant le dernier mois de l'école des recrues ; de même, si les 4 dernières semaines de l'école d'officiers ne pourraient pas être reportées sur la première partie de l'école des recrues comme chef de section. La meilleure préparation des sous-officiers devrait permettre de les surveiller moins et d'employer les chefs de section à autre chose. Si cela est praticable, l'école d'officiers proprement dite pourrait être réduite à un mois environ. Les jeunes officiers ont surtout besoin de pratique et pas de longues théories ; les chefs se forment et se révèlent sur le terrain, pas dans la salle de théorie.

Le lieutenant aurait ainsi, sans les cours de répétition, 14 mois de service au lieu de 10, augmentation sensible mais non excessive. C'est encore peu en regard de l'étranger, c'est trop peu pour notre pays si fier de son indépendance. Malgré



tout, la formation des cadres reste chez nous un problème difficile à résoudre.

Il faut favoriser le désir d'avancement par tous les moyens, *sauf par la diminution de l'instruction*. On peut s'y prendre de plusieurs façons.

L'aspirant à l'avancement devrait pouvoir accomplir ses divers services sans interruption.

Nous ne pouvons pas garantir à nos cadres une situation dans la vie civile ; nous pourrions cependant exiger que, pour les places de l'Etat, qui deviennent toujours plus nombreuses, on donne la préférence aux officiers et sous-officiers. Celui qui fait, pour l'Etat, des sacrifices de temps et d'argent devrait pouvoir s'attendre à ce qu'on en tienne compte. Les patrons civils doivent aussi comprendre toujours plus qu'ils ont avantage à employer des officiers et sous-officiers, c'est-à-dire des hommes habitués à la discipline, à l'ordre et à la ponctualité.

*Celui qui fait bien son service militaire échouera rarement dans sa profession civile. C'est une vérité qu'on ne comprend pas encore suffisamment.* Mais cette compréhension peut et doit venir.

Répétons que l'essentiel est que les officiers et sous-officiers reçoivent une instruction suffisante ; plutôt peu de cadres, mais de bons.

*La valeur des cadres fait la valeur d'une armée ; celui qui, pour toutes sortes de motifs, abrège leur instruction et la rend insuffisante, renonce à l'aptitude à la guerre et sape à la légère les fondements de l'armée.*

Que l'on nous fasse grâce de beaux discours sur la nécessité d'une bonne instruction et d'un bon esprit ; que l'on en crée plutôt les conditions indispensables ! La question financière est, naturellement, importante. D'après les débats aux Chambres, il semble que nous soyons un peuple de pauvres ; aucun politicien n'a eu le courage de rappeler, à cette occasion, que ce peuple dépense annuellement 800-900 millions en alcool et en tabac. Celui qui, cela étant, dénonce nos dépenses militaires, même quelque peu augmentées, comme exagérées est ou bien un bavard ou bien un trompeur.

Si nous avons tant d'argent pour le luxe et les plaisirs,

avec un peu de bonne volonté nous en trouverons aussi un peu pour notre armée, notre liberté et notre indépendance. Je ne suis pas en mesure d'établir le budget exact du système proposé. Il est naturel que l'augmentation de la durée du service entraîne un surcroît de dépenses. Cela serait en partie compensé par la diminution des effectifs des cours de répétition en hommes, matériel et chevaux. Il est vrai que les cours de trois semaines causeraient aussi une augmentation. Tout bien considéré, j'arrive à la conclusion que le surcroît de dépense resterait certainement dans la limite de nos possibilités.

\* \* \*

Je ne veux pas entrer ici dans les détails de l'instruction des officiers. Celle-ci doit être plus approfondie dans les écoles des recrues jusqu'au commandant de bataillon, voire même plus haut. Je veux seulement dire quelques mots de la *situation des commandants de brigade*. Ce qu'on exige d'eux a tellement augmenté qu'il faut y porter remède. Le commandant de brigade d'aujourd'hui commande une petite division ; on ne peut pas concevoir une brigade d'infanterie au combat sans l'appui d'autres armes.

Je ne voudrais à aucun prix critiquer mes camarades. On doit pourtant se demander si l'instruction qu'on leur donne correspond en quelque mesure à ce qu'on exige d'eux. Je ne le crois pas.

Ces officiers devraient avoir l'occasion d'inspecter des écoles et cours d'autres armes pour apprendre à en connaître l'instruction et les méthodes. Les commandants de division et de corps d'armée leur céderaient volontiers une partie de leurs compétences à ce sujet.

Ils devraient, en outre, dans la vie civile, disposer d'environ 2 heures par jour pour se vouer, en toute tranquillité, à des études militaires. *Combien de nos commandants de brigade ont-ils été assez prévoyants dans le choix de leurs parents pour pouvoir se payer cela ?* On ne peut songer, pour le moment, à faire d'eux des officiers de carrière. La seule solution, qui n'est pas idéale, me paraît être de leur attribuer une solde annuelle de 6-8000 fr. ; cela leur permettrait de restreindre leurs obli-

gations civiles et de vouer plus de temps au travail militaire.

On ne peut plus m'accuser de plaider *pro domo*. La mesure proposée n'aura peut-être pas toujours le résultat désiré ; elle sera je crois, plus efficace que l'octroi d'une large bande sur le pantalon ou d'une schabraque !

Il serait équitable que les commandants de régiment, bataillon et compagnie reçussent aussi une indemnité pour leur travail en dehors du service, mais on n'ose guère y songer.

Je ne veux pas m'étendre sur l'organisation actuelle de notre armée ; chacun sait qu'elle a suscité de vives critiques parmi les officiers. Je voudrais seulement, avant de terminer, relever un point, sur lequel j'ai déjà attiré l'attention dans l'*All. Schweiz. Militärzeitung* en octobre 1924.

Chacun sait l'importance que revêt, en guerre, le recomplètement des unités par des hommes instruits, tout spécialement par des cadres capables.

Souvenons-nous qu'en 1914, d'après le rapport du général, nous avions dans les dépôts d'élite et landwehr environ 17 200 hommes avec 177 officiers, soit 1 officier pour 100 hommes. En conséquence, le service dans les dépôts était peu édifiant et le degré d'instruction des hommes de remplacement fournis à la troupe le plus souvent au-dessous de toute critique ; pire que mal instruits, ils étaient gâtés. La nouvelle organisation prévoit dans les bataillons de landwhhr une compagnie de dépôt ce qui est manifestement insuffisant.

D'après le rapport déjà cité de la commission de défense nationale, il faut compter, pour le premier mois d'opérations avec 30 % de pertes dont, il est vrai, beaucoup de blessés légers. Tous ces hommes doivent être remplacés à bref délai. On ne peut pas compter sur les recrues pendant les trois premiers mois.

Dans cette question vitale on ne peut pas faire fond sur des improvisations ; il faut, dès le temps de paix, une organisation répondant aux besoins probables du temps de guerre.

Si nous laissons à la landwehr ses compagnies de dépôt, il nous faut, pour chaque régiment d'élite, un *bataillon de dépôt*, organisé dès le temps de paix. Ce bataillon aurait, en premier lieu, à débarrasser les bataillons de combat de tout le poids-

mort des contrôles de corps. A quoi servent les hommes qui figurent sur le papier mais qui, en cas de mobilisation, ne rejoignent que tardivement ou pas du tout ? Au bataillon de dépôt seraient portés tous les hommes habitant l'étranger, ceux dispensés temporairement, les naturalisés qui ont fait du service ailleurs, et enfin ceux qui, jusqu'ici, ont été, souvent pour des défauts peu graves, transférés dans les services complémentaires. On pourrait aussi y admettre des hommes qui désirent servir au delà de la limite d'âge, les jeunes gens ayant pris part à plusieurs cours d'instruction préparatoire, ainsi que tous ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont reçu qu'une instruction incomplète.

Là aussi, la question des cadres est de toute importance, puisqu'il s'agit de transformer en peu de temps cette foule bariolée en soldats employables au front. On ne peut pas se fier à des officiers ou sous-officiers ayant séjourné longtemps à l'étranger ni à des incapables ; il faut y incorporer des cadres solides, dont on n'a pas emploi ailleurs. Cela doit être préparé en détail en temps de paix, en sorte que les officiers désignés pour ce service soient préparés à leur tâche. Comment procède-t-on aujourd'hui ? *Tout officier mis à disposition est pratiquement mis à la porte, alors que plus d'un aurait volontiers rendu encore quelque service.* Cette manière de traiter les officiers licenciés témoigne d'un regrettable manque de prévoyance et de psychologie.

Nous ne devons pas attendre la guerre pour improviser nos formations de dépôt ; à ce moment, nous aurons autre chose à faire.

Je termine.

Je me suis borné à exposer mes idées dans leurs grandes lignes. Ce que j'ai proposé concerne surtout l'infanterie ; pour les autres armes, il y aurait certainement des modifications à y apporter.

On me reprochera peut-être d'être trop pessimiste ; de ne pas tenir suffisamment compte des qualités de nos soldats ni de notre terrain si favorable à la défense.

Je ne méconnais nullement ces facteurs. Mon plus beau souvenir restera celui du bon esprit et de l'entrain du beau

bataillon que j'ai conduit à la frontière en 1914. Il se serait bravement battu ; je n'en ai jamais douté. Mais alors déjà j'ai pu me convaincre que notre instruction était insuffisante. La nouvelle méthode de combattre ne l'a pas rendue meilleure, au contraire.

La durée de nos périodes d'instruction devient de plus en plus insuffisante. Ce serait une grave erreur de croire que l'enthousiasme et le dévouement pourraient compenser cette insuffisance. Si notre pays est envahi, nous ne voulons pas seulement nous défendre un « petit peu » « pour faire un beau geste », *nous voulons vaincre, nous voulons surtout nous présenter de telle façon que chacun y regarde à deux fois avant de nous chercher querelle.*

Tous les hommes compétents sont convaincus, je le sais, que notre armée a des défauts excessivement graves. C'est donc le devoir de tout officier de dire carrément son opinion à ce sujet, et d'insister sans répit pour qu'on y porte remède.

Nous ne pouvons mieux honorer le souvenir de notre général qu'en continuant sur la voie qu'il nous a tracée. Si mon article soulève des objections et appelle des critiques, ce n'est pas un mal, au contraire. S'il incite à la réflexion et provoque des discussions et de meilleures propositions, je n'aurai pas travaillé en vain.

Colonel P. KNAPP.

---